

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

MAI

LE 03 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 03 mai 2021 au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvere, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay	Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois	Monsieur Marc St-Louis
Monsieur André Lauzière	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

À l'unanimité de tous les conseillers, ceux-ci déclarent qu'ils acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et puissent y participer au 837, Rang 8, Saint-Sylvere.

2021-05-069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Reporté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 06 AVRIL 2021

Ce point sera reporté à la prochaine séance du conseil.

Reporté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE URGENTE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 27 AVRIL 2021

Ce point sera reporté à la prochaine séance du conseil.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

Le conseiller, monsieur Normand Dubois effectue le suivi de la rencontre :

- 1 logement libre
- 1 logement à louer en juin

RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller, monsieur Marc St-Louis effectue le suivi de la rencontre :

- Projet carte magnétique pour limiter les personnes
- 2^e commande de bac de compostage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Marc St-Louis effectue le suivi de la rencontre :

- Demande de rencontre du comité des loisirs avec la municipalité pour le sentier pédestre
- Demande de rencontre des membres du comité avec la municipalité par rapport à leurs fonctions

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT – AVRIL 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois d'avril 2021 soit 10 permis pour la somme de 970 300, 00 \$.

2021-05-070

NOMINATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT NOMINATION À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT que neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT que conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une personne physique pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche, à la MRC, visant à engager deux inspecteurs en bâtiment est terminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

De nommer Mme Amélia Croteau à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisance) du règlement général harmonisé.

De nommer Mme Amélia Croteau à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentements conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée.

CORRESPONDANCE – AVRIL 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois d'avril 2021 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

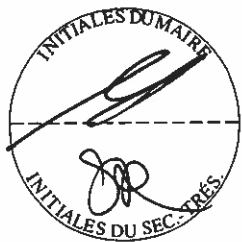
2021-05-071

COMPTES D'AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que la liste des comptes payés ou à payer du mois d'avril 2021 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 54 254.51 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois d'avril 2021, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-05-072

FORMATION WEB SYSTÈME COMPTABLE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que l'Infotech offre un atelier de formation en ligne;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière à un intérêt à suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière ou la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à participer à la formation en ligne qui aura lieu les 26 mai et 2 juin 2021 au coût de 245 \$ (taxes en sus).

Adoptée.

2021-05-073

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PAVL – DÉPÔT DE LA DEMANDE 2021

CONSIDÉRANT le courriel de notre député Donald Martel au sujet de notre dépôt au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAVL);

CONSIDÉRANT que sa demande de faire parvenir nos projets ainsi que notre demande de soutien financier par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sylvère déclare son intention de faire exécuter des travaux dans les rangs suivants : 12^e rang, 10^e rang, 5^e rang, 6^e rang, 8^e rang, route du 6^e rang, route du 10^e rang, route des cyprès, route du 16^e rang, rue de la patinoire, chemin des loisirs, chemin du bassin. Que la demande de subvention pour réaliser les travaux est de 40 000 \$.

Adoptée.

2021-05-074

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation ;

CONSIDÉRANT que le fauchage doit être fait au complet (d'un talus à l'autre);

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'envoi du devis et plan à trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu les soumissions de deux (2) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les travaux décrits ci-haut :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Richard Martel	Désisté
David Bailey	10 335.00 \$ (taxes en sus)
Travaux à forfait Jonathan Rivard	12 386.47 (taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise l'exécution des travaux de fauchage des accotements, des fossés appartenant à la Municipalité comme indiqué au plan et devis à Monsieur David Bailey le tout pour une somme de 11 882.67 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense du plan et devis pour une somme de Taxes incluses, pour l'exécution des travaux de fauchage des herbes en bordure de voie de circulation municipales et des autres terrains appartenant à la Municipalité. Les travaux doivent être débutés le 2 juillet et se terminer avant la fin de semaine du 16 juillet 2021.

Adoptée.

2021-05-075

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, «l'enfant martyr», et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant le présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

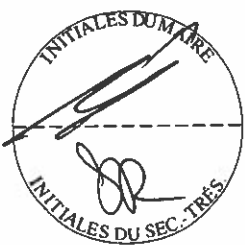
CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le dévouement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvère adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervenir pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale;

Adoptée.

2021-05-076

SKATEPARK

CONSIDÉRANT l'intérêt de réaliser des travaux pour une installation de type Skatepark dans la municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer une demande de soumission pour des modules en ciment et une demande de soumission pour des modules en aluminium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Sandra Ricard ainsi que le conseiller, Monsieur Normand Dubois à faire des demandes de soumissions pour le Skatepark

Adoptée.

2021-05-077

RECHARGEMENT DE LA ROUTE DU 5^E RANG ET ROUTE DU 10^E RANG

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer le rechargement de gravier sur 300 mètres dans la route du 10^e Rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer le rechargement de gravier sur environ 1 km dans la route du 5^e rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire le rechargement de 600 tonnes de gravier du rang 10 à partir de l'asphalte jusqu'au pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la municipalité de Saint-Sylvere effectuera les travaux de rechargement représentant environ 1km sur la route du 5^e rang et 300 mètres sur la route du 10^e Rang.

Que les travaux et dépenses ont été autorisés au préalable et que la directrice générale par intérim peut en effectuer le paiement.

Adoptée.

Reporté

DEMANDE DE LA COOP DE SOLIDARITÉ DE ST-SYLVERE

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2021-05-078

ANNULATION RÉSOLUTION #2020-10-159 AIDE FINANCIÈRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE ST-SYLVÈRE

CONSIDÉRANT que la résolution #2020-10-159 sollicite une aide financière de 15 000 \$ pour permettre la réalisation de la phase 2;

CONSIDÉRANT le refus de la demande de financement au titre du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour le projet intitulé «Phase 2 – Conservation, transformation des aliments et restauration»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que le Conseil Municipal annule la résolution #2020-10-159 et ce pour les motifs évoqués précédemment.

Adopté.

2021-05-079

JOURNAL LE PONT – DEMANDE DE SUBVENTION RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de madame Denise Rivard, responsable du Journal le Pont pour récompenser les personnes qui participent bénévolement à la mise en page du Journal le Pont;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire octroyer un montant équivalent de 30 \$ par bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 180 \$ en guise d'aide financière pour l'activité reconnaissance des bénévoles de notre journal municipal.

Adoptée.

2021-05-080

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 mai au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous :

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

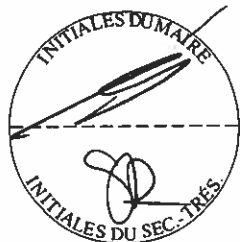
CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que la Municipalité de Saint-Sylvere proclame la semaine du 3 mai au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et a partagé la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée.

2021-05-081

DEMANDE DE PERMIS SEG ET CERTIFICAT DE BONS SOINS AUX ANIMAUX

CONSIDÉRANT la déprédation causée par les castors dans la municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que les habitations des castors en bordure d'un champ agricole font monter le niveau de l'eau et causent des inondations;

CONSIDÉRANT que la cohabitation des propriétaires riverains / castors est difficile dans certains cas;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réaliser des prélèvements afin de prévenir les pertes pour les propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des prélèvements, l'obtention d'un permis émis par le « Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs » est obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Mme Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, déposera une demande de permis au « Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ».

D'autoriser le paiement de tous frais exigible à la demande.

Adoptée.

2021-05-082

GARAGE MUNICIPAL – VENTE D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a manifesté son intérêt à la vente d'équipement du garage municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a décidé de procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée au COVID19, l'appel d'offres sera publié sur le site internet et la page Facebook de la Municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres pour la vente d'équipements sera du 17 mai 2021 au 1er juin 2021, 11h00;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions sera le 1er juin 2021 à 11 h15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sandra Ricard soit responsable de l'ouverture des soumissions reçues, ainsi que du processus d'adjudication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

2021-05-083

PLANCHER DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal a procédé à la demande de soumission;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les travaux décrits ci-haut :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise l'exécution des travaux du plancher du garage appartenant à la Municipalité à M. Patrick Allard Le tout pour une somme de 2379.98 \$ taxes incluses.

Adoptée à la majorité des conseillers présents avec 1 opposition.

Monsieur Marc St-Louis s'oppose.

VENTE 837, RANG 8

Discussion sur la vente du bâtiment en 2022.

2021-05-084

NETTOYAGE DE FOSSÉ FERME STEJOBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Stéphane Leblanc de la Ferme Stejobec Inc. de faire nettoyer une portion de fossé le long du chemin public près de la ferme;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en travaux publics a été voir et analyser la demande;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en travaux publics fait les recommandations suivantes :

Qu'il faut faire le nettoyage du fossé sur 157 mètres sur le chemin 12^e rang Sud.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Quel le nettoyage de fossé soit fait sur une longueur de 157 mètres.

À une date indéterminée.

Adoptée.

2021-05-085

PROJET MÉLISSA TRUDEL

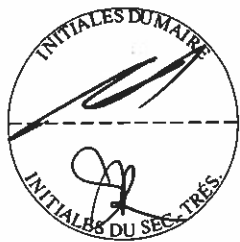
CONSIDÉRANT que Madame Mélissa Trudel, a déposé une demande concernant le « Projet de potager dans les plates-bandes » de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise madame Mélissa Trudel a utilisé les plates-bandes de la municipalité pour son projet de potager.

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2021-05-086

SSIRMRCB – AUTORISATION POUR UNE MARCHÉ POUR LA COLLECTE DE FONDS POUR LA FONDATION DES GRANDS BRÛLÉS

CONSIDÉRANT que le SSIRMRCB organise une marche pour une collecte de fonds pour la Fondation des grands Brûlés, les 29-30 mai ou au plus tard le 6 juin 2021 si les conditions le permettent;

CONSIDÉRANT les pompiers du SSIRMRCB auront à circuler dans les rues et routes du territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la tenue de cette activité sur ses rues/routes;

CONSIDÉRANT que l'activité se déroulera sur 2 jours;

CONSIDÉRANT que les pompiers seront accompagnés d'un camion avec gyrophares pour leur protection et leur visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise la tenue de l'activité de marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise les pompiers du SSIRMRCB à circuler sur l'ensemble de son territoire.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accorde un don de 100 \$ pour la Fondation des Grands Brûlés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-05-087

DEMANDE DE L'ENTREPRISE « 2948-5299 QUÉBEC INC » POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE.

CONSIDÉRANT que M. René Désilets propriétaire de l'entreprise « 2948-5599 Québec Inc. » a déposé une demande pour l'aménagement d'une entrée de cour.

CONSIDÉRANT que l'entrée sera située sur le lot 5 652 058 (304, rang 6) près du lot 5 652 056 (320, rang 6);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité autorise la demande de M. René Désilets propriétaire de l'entreprise « 2948-5299 Québec Inc. », soit l'aménagement d'une entrée sur le lot 5 652 058.

Adoptée.

2021-05-088

DEMANDE DE MADAME GHISLAINE PROVENCHER AYANT POUR OBJET LE NETTOYAGE FOSSÉ

CONSIDÉRANT que Mme Ghislaine Provencher a déposé une demande à la Municipalité de Saint-Sylvere pour le nettoyage des fossés;

CONSIDÉRANT que les fossés concernés de chemins sont situés dans le Rang 8 sur les lots 5 652 143 et 5 652 190;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere désire par la même occasion effectuer le nettoyage d'une partie équivalente à environs 169.28m de la branche 23;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morisset et résolu :

Que la Municipalité autorise la demande de Mme Provencher et s'engage à faire creuser lesdits fossés de chemins sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée.

2021-05-089

ENGLOBE RANG DES CYPRÈS CONTRÔLE QUALITATIFS DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue des Cyprès, Sainte-Marie-de-Blandford;

CONSIDÉRANT que la rue des Cyprès est une rue conjointe à la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford et à la Municipalité de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Sainte-Marie-De-Blandford et la Municipalité de saint-Sylvere sur la répartition des frais reliés aux travaux;

CONSIDÉRANT le besoin d'un contrôle qualitatif des matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT l'offre de service No du projet/de proposition : P2105026.000 de la firme Englobe Corp. datée du 30 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement pour un montant de 2 827.85 \$ avant les taxes représentant les services techniques pour le contrôle qualitatif des matériaux granulaires eu égard aux travaux de réfection de la Rue des Cyprès.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil)

2021-05-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

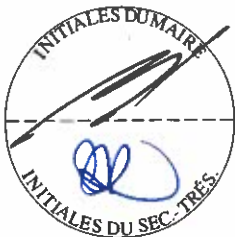
Il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Adrien Pellerin
Maire


Sandra Ricard
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire

